



Ministère : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Point Focal : POINT FOCAL DRMP YAMOOUSSOUKRO

Autorité contractante : PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA - VALPRO)

Maitre d'oeuvre :

Type structure : EPA

Numéro marché : 22-O-0-0-0237/07-333

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DIDACTIQUES DU CEA VALOPRO

Type de marché: FOURNITURES - FOURNITURES INFORMATIQUES

Appel d'offre ouvert N° ouvert le jugé le

Appel d'offre restreint N°

Gré à gré autorisé par lettre N°

Titulaire	OUATTARA Siaka		
Montant HTVA :	63 830 000	TVA :	0%
Cautionnement définitif :		Montant TTC :	63 830 000
Imputation budgétaire :	2249	Délai d'exécution :	90 Jours
Domiciliation bancaire :		N° de compte :	
Compte contribuable :	0735186Z		

Financements	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
	63 830 000	0	0

Baillieur(s)			
	Trésor(CI)	Dons	Emprunts
Ordonnancement prévu sur CP année	2022	63 830 000	0

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- 1° - Soumission
- 2° - Cahier des charges tel que soumis aux candidats lors de la consultation
 Cahier des Clauses et Conditions Administratives Générales (CCAG)
 Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 Cahier de Clauses Techniques Générales (CCTG)
 Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 3° - Le bordereau des prix unitaires ou Le descriptif
- 4° - Le devis quantitatif et estimatif (facultatif) Décomposition du prix global et forfaitaire (facultatif)

Personne chargée du suivi du marché :



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Sommaire des pièces constitutives du contrat

Pièce 1 : l'acte d'engagement

Pièce 2 : la soumission du fournisseur

Pièce 3 : la notification de l'attribution du contrat au titulaire

Pièce 4 : les clauses du contrat

Pièce 5 : le bordereau des prix unitaires

Pièce 6 : le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant

Pièce 7 : le devis quantitatif et estimatif

Pièce 8 : les pièces annexes, le cas échéant

α



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 1 : Acte d'engagement

Aux termes du présent contrat, conclu le/10/2022

Entre

- (1) **L'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB)**, ayant son siège à Yamoussoukro, téléphone : 27 30 64 67 12, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Abdoul Kader DIABY**, ayant pouvoir à cet effet, Ci-après désignée comme « l'Acheteur » d'une part,

Et

- (2) **L'entreprise E.G.S**, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, N°CI-ABJ-2017-B-25675, 01 BP 12695 Abidjan 01, Tél : 27 22 49 83 23/07 09 51 49 88/07 08 11 78 27, représentée par Monsieur OUATTARA Siaka son **Gérant**, ayant son siège social à Abidjan, **01 BP 12695 Abidjan 01**, ci-après désigné comme le « **Fournisseur** », d'autre part :

Attendu que l'autorité contractante a lancé une consultation pour les livraisons d'équipements didactiques et a accepté l'offre du titulaire pour la livraison desdites fournitures, pour un montant de **soixante-trois millions huit cent trente mille (63 830 000) F.CFA HT** et dans le délai maximal de **30 jours**.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce contrat, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du contrat auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du contrat et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) le présent acte d'engagement ;
 - b) la soumission du titulaire ;
 - c) la notification d'attribution du contrat adressée au titulaire par l'autorité contractante ;
 - d) les clauses du contrat ;
 - e) le bordereau des prix unitaires ;
 - f) le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant ;
 - g) le devis quantitatif et estimatif ;
 - h) les pièces annexes, le cas échéant.
3. Le présent acte d'engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du contrat. En cas de différence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'autorité contractante doit effectuer au bénéfice du titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le titulaire convient avec l'autorité contractante par les présentes de livrer les fournitures et de remédier aux défauts de celles-ci conformément à tous égards aux dispositions du contrat.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

5. L'autorité contractante convient par la présente de payer au titulaire, en contrepartie des livraisons et services connexes, le montant du contrat, ou tout autre montant dû au titre du contrat, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le contrat.

EN FOI DE QUOI les parties au présent contrat ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en Côte d'Ivoire, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour le titulaire : E.G.S

Date :

Signature

(la signature doit être précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Lu et approuvé
OUATTARA

OUATTARA Siaka

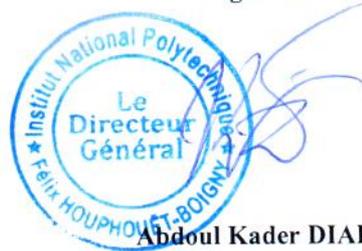
Gérant

EGS
Entreprise Générale Siaka
Tel: 09 51 49 88 / 08 11 78 27

Signature valant approbation
Autorité contractante

Date :

Signature



Abdoul Kader DIABY

Directeur Général



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

ANNEXES



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



Pièce 2 : Soumission du fournisseur

(L'autorité contractante doit insérer l'original de la soumission du titulaire)

LETTRE DE SOUMISSION

Date : **01/09/2022**

Avis de consultation numéro : **N°OF 71/2022**



À Monsieur le **Coordonnateur du Projet CEA VALOPRO**

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le dossier de consultation, y compris l'additif/ les additifs numéros : **NON** ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à livrer les équipements ci-après conformément au dossier de consultation et au délai d'exécution spécifié à l'article E0.4 des données d'évaluation des offres : **acquisition d'équipements didactiques pour le CEA VALOPRO.**
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :
 - montant de l'offre en chiffres hors T.V.A. : **63 830 000 F CFA** ;
 - montant de la T.V.A. en chiffres au taux de 18 % : **11 489 400 F CFA** ;
 - montant de l'offre en chiffres T.T.C : **75 319 400...F CFA** ;
 - montant de l'offre en lettres : **soixante-quinze millions trois dix-neuf mille quatre.**, Toutes Taxes Comprises.Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : **NON**
- d) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'article E0.6 des données d'évaluation des offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- e) Notre candidature, ainsi que celle de tous sous-traitants ou entrepreneurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du contrat, ne tombent pas sous les conditions de sanction ou d'exclusion de l'article E0.1 des données d'évaluation des offres.
- f) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- g) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Nom **OUATTARA SIAKA**

En tant que **Gérant**

Signature et cachet



02 BP 405 ABIDJAN 02

Tel: 07 09 51 49 88 / 07 08 11 78 27

Tél: 27 22 49 83 23

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de **l'ENTREPRISE GENERALE SIAKA**

En date du : **01/09/2022**



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 3 : la notification de l'attribution du contrat au titulaire

(L'autorité contractante doit insérer une copie de la lettre d'attribution du contrat au titulaire)



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets
en Produits à haute Valeur ajoutée (CEA VALOPRO)

N° : 319/2022/INP-HB/CEA-VALOPRO/DI

Yamoussoukro, le **04 OCT 2022**

Objet : Notification d'attribution de Marché
(Acquisition d'équipements didactiques)

Le Coordonnateur

A
Monsieur le Directeur Général
de E.G.S

ABIDJAN

Monsieur le Directeur Général

J'ai l'honneur de vous informer, que suite à la **Consultation Ouverte N° OF 71/2022** relatif à l'objet cité ci-dessus, votre entreprise a été retenue pour l'**acquisition d'équipements didactiques dans le cadre du projet Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO)**.

Par la présente, nous vous passons commande pour la fourniture indiquée ci-dessus pour un montant de **soixante-trois millions huit cent trente mille (63 830 000) F CFA HT**.

Aussi, nous joignons à la présente, en sept exemplaires, le projet de marché que vous voudriez bien signer et nous retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.



Prof. YAO K. Benjamin



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 4 : les clauses du contrat

Articles	Dispositions
1. Intervenants	Nom de l'autorité contractante : Nom du maître d'œuvre : <i>(insérer le nom des intervenants)</i>
2. Lieu de livraison	Les fournitures objet du présent contrat seront livrées à : L'EDP sis à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) Nord
3. Les incoterms	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2010)
4. Délai de garantie	Le délai de garantie des fournitures est de 360 jours
5. Montant des livraisons	Le montant des livraisons est de : soixante-trois millions huit cent trente mille (63 830 000) F CFA HT
6. Modalités de paiement	Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après : 100% du montant du marché après dépôt de la facture définitive.
7. Impôts droits, taxes	Les impôts, droits et taxes sont exigibles
8. Inspections et essais	Les contrôles de conformité nécessaire seront effectués par l'autorité contractante avant la réception provisoire. Cela se fera en présence d'un représentant au moins de l'entreprise
9. Nature du prix	Le contrat est à prix unitaires
10. Révision des prix	Les prix sont fermes et non révisables.
11. Domiciliation des paiements	Les paiements au fournisseur seront effectués au compte bancaire suivant : BANQUE D'ABIDJAN N° CI201 01111 071001008401 35
12. Délai de livraison	Le délai de livraison maximum des fournitures est fixé à : 30 jours La livraison des fournitures et des services connexes sera effectuée conformément au délai ci-dessus ou au calendrier de livraison et d'achèvement proposé par l'autorité contractante et joint en annexe. Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les livraisons. L'autorité contractante devra à cet effet, notifier l'ordre de service au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de début des livraisons



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Articles	Dispositions
13. Prolongation des délais de livraison	<i>Les cas de force majeure ; Le recours à la théorie du fait du prince.</i>
14. Seuil de prolongation des délais de livraison ouvrant droit à la résiliation du contrat	<i>2/3 du délai d'exécution globale du marché</i>
15. Force majeure	<i>Intempéries de plus de trois jours ou tout autre cas de force majeure arrêtés de commun accord</i>
16. Intérêts moratoires	Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.
17. Pénalités, et retenues	Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai de livraison ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat. Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/3000 ^{ème} du montant non révisé du contrat et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.
18. Avenants	Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.
19. Règlement des différends	Les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévus au chapitre III de l'arrêté portant procédures concurrentielles simplifiées.
20. Entrée en vigueur du contrat	Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire. Le début d'exécution du contrat est marqué par la date figurant dans la notification de l'ordre de service au titulaire.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 5 : bordereau des prix unitaires

(L'autorité contractante doit insérer le bordereau des prix unitaires du titulaire)

α

BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

Date : 01/09/2022

Avis de consultation numéro : OF 001/INP-HB/CEA-VALOPRO/2022

Numéro d'ordre	Désignation	Quantité	Montant en chiffres en F CFA	Montant en lettres en F CFA
1	Vidéo Projecteur EPSON EB-X 06 avec support mural, Professionnel 3LCD-Résolution XGA-3600 lumens- HDMI/VGA-Haut-parleur intégré	10	450 000	Quatre cent cinquante mille
2	Ecran de projection mural (1000 x 1000 jpeg)	10	100 000	Cent mille
3	Station de travail mobile - Core i7 11800H / 2.3 GHz : Windows 10 Professionnel (licence) ; Windows 11 Professionnel (incluse) 32 Go RAM, 1 To SSD NVMe, Ecran 17.3" IPS 1920 x 1080 (Full HD), RTX A2000 @4 Go, Wifi 802.11ax, Bluetooth 5.1, Gigabit Ethernet,	09	2 500 000	Deux million cinq cent mille
4	Disque dur externe 1 To	10	80 000	Quatre vingt mille
5	Souris Externe	10	3 000	Trois mille
6	Ordinateur Portable , Système d'exploitation Apple macOS Monterey 12.0, 10 cœurs, moteur neural à 16 cœurs, type 16.2, Résolution 3456x2234, bluetooth 5.0, 802.11 a/b/g/n/ac/ax, lecteur de carte mémoire, interface 3x USB4 Sortie casque HDMI, fréquence verticale 120 Hz, Ram 16 Go, 512 Go SSD soudé, SSD, clavier, tablette tactile Force Touch, Sensibilité à la pression, pavé tactile multi-touches, Multi touch Gesture recognition, détecteur de lumière ambiante cli forcé , capteur d'ID tactile, clavier français, capacité 100 Wh, autonomie 21heures, poids 2 ,1kg	01	2 000 000	Deux millions
7	Ordinateurs de Bureau XPS Desktop Processeur intel® Core™ i7-12900K de 12 ^e génération Windows 11 Professionnel (Dell Technologies recommande Windows 11 Professionnel pour les entreprises) ; NVIDIA® GeForce RTX™3060 Ti avec 8 Go de mémoire GDDR6 (LHR) 16Go ; Disque SSD 1 To, M.2, PCIe NVMe	20	1 000 000	Un million
8	Imprimantes G3411 COPY/SCAN/PRINT Wi-Fi, impression, copie, numérisation, Cloud Link Technologie d'impression : 2 cartouches FINE (noir et couleur) ; Imprimante à réservoirs d'encre rechargeables Impression sans marge : Oui (A4, Lettre, 20 × 25 cm, 13 × 18 cm, 13 × 13 cm, 10 × 15 cm), Cartouches d'encre standard : GI-490 <PGBK> ; GI-490 <C> ; GI-490<M> ; GI-490 <Y>	10	300 000	Trois cent mille
9	SYSTEME DE VISIOCONFERENCE MULTISITES AVER & ECRAN 85" KIT VISIOCONFERENCE Full HD 4-points MCU - Multipoints 4 sites, eCam PTZ II, zoom optique 12X - eCam PTZ II ; Pan/tilt/zoom camera - 2-megapixel CMOS sensor - 12X optical zoom ;1.5X digital zoom ; +260° pan ; ±115° tilt72°FOV (II) ; 43°FOV (V) ;82°FOV (diagonal) ; Câble micro 10 mètres, 8-pin, Câble	02	1 000 000	Un million

	<p>caméra-codée 15 mètres, 8-pin, AVer Camera Mount II ou équivalent, AVer Microphone EVC-series ou équivalent, Téléviseur QLED, 85", 3840x2160, 3400 PQI, HDR 10+, Dolby 5.1, HDMI, USB, WIFI5.</p> <p>Résolution : 4K UHD 3840 x 2160 pixels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille de l'écran : 85" (214 cm) – Dalle 8 bits + FRC - Fluidité : Dalle native 100Hz / 240 Hz (Motion rate) / 3800 PQI ; Technologies : Quantum Dots, Full LED Local Dimming Silver, HDR10+, HLG, Quantum HDR 1500 ou équivalent ; Réseau : Smart TV Tizen, Wi-Fi AC, Wi-Fi Direct, Bluetooth 4.2, AirPlay 2, SmartThings, Ethernet, ConnectShare ; Puissance sonore : 60W (2x10 W + 2x10 W + 2x10 W) / Object Tracking Sound / Amplificateur vocal AVA - Dimensions : 1892.8 x 1163.1 x 338.8 mm <p>Poids : 50.1 kg ; Support mobile NewStar ou équivalent, modèle PLASMA-M2000E pour écrans plats jusqu'à 215.9 cm (85") (216 cm)</p>			
10	<p>Photocopieurs Multifonctions (Couleur)</p> <p>Fonctionnalités d'impression, de copie, de numérisation et d'envoi ; Sortie couleur et noir et Blanc à 30 ppm</p> <p>Ecran tactile WVGA couleur personnalisable et inclinable de 25,6 cm (10.1 pouces)</p> <p>Capacité jusqu'à 2300 feuilles et flexibilité de gestion des supports (jusqu'au 200gr/m²)</p> <p>Capture et gestion intelligente de documents (XPS)</p> <p>Options de sécurité avancées, Wifi</p> <p>Consommables faciles à remplacer</p> <p>Faible consommation d'énergie Efficacité énergétique inégalée</p> <p>Toner (autonomie estimée de 5% de couverture) Toner noir 36 000 pages Toner C/M/J 19 000 pages</p>	1	5 000 000	Cinq millions
11	<p>Photocopieurs Multifonctions (Blanc & Noir)</p> <p>30 ppm ; Impression, copie, numérisation, envoi et télécopie en option</p> <p>Ecran tactile couleur WVGA 17,8 cm (7pouces)</p> <p>Impression recto verso automatique et standard DADF</p> <p>Connectivité réseau, Wi-Fi, USB et code QR</p> <p>Compatible avec la technologie SIEM</p> <p>Module de finition interne et d'agrafage en option</p> <p>Chargeur automatique de documents recto verso standard (capacité de 50 feuilles)</p> <p>Vitesse de numérisation : 30 ipm (A4, noir et blanc)</p> <p>Connectivité réseau, Wi-Fi, USB et code QR</p> <p>Capacité d'alimentation maximale de 2300 feuilles</p>	1	3 000 000	Trois millions

Fait à Abidjan le, 01 /09 /2022

Gérant de la Société EGS




 02 BP 405 ABIDJAN 02
 Tel: 07 09 51 49 88 / 07 08 11 78 27
 Tél: 27 22 49 83 23

OUATTARA SIAKA



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 6 : descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant

(L'autorité contractante doit insérer le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant)



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



Pièce 7 : devis quantitatif et estimatif

(L'autorité contractante doit insérer le devis quantitatif et estimatif du titulaire ainsi que le calendrier de livraison)

α

Numéros d'ordre	Désignations	Quantités	Prix unitaires en F. CFA	Prix totaux en F. CFA
1	Vidéo Projecteur	10	450 000	4 500 000
2	Ecran de projection mural (1000 x 1000 jpeg)	10	100 000	1 000 000
3	Ordinateur Portable station mobile	9	2 500 000	22 500 000
4	Disque Dur externe ITo	10	80 000	800 000
5	Souris Externe	10	3 000	30 000
6	Ordinateur Portable	1	2 000 000	2 000 000
7	Ordinateur de Bureau	20	1 000 000	20 000 000
8	Imprimantes G3411 COPY/SCAN/PRINT	10	300 000	3 000 000
9	Photocopieurs Multifonctions (Blanc Noir)	1	3 000 000	3 000 000
10	Photocopieurs Multifonctions (Couleur)	1	5 000 000	5 000 000
11	Système de visio conférence multisites	2	1 000 000	2 000 000
Prix total Hors TVA				63 830 000
TVA : 18%				11 489 400
Prix total TTC				75 319 400

Fait à Abidjan le, 01 /09 /2022

Gérant de la Société EGS




02 BP 405 ABIDJAN 02
Tel: 07 09 51 49 88 / 07 08 11 78 27
Fax: 27 22 49 83 23

OUATTARA SIAKA



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Pièce 8 : Déclaration d'intégrité



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

DECLARATION D'INTEGRITE

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Acquisition d'équipements didactiques (le "Marché")**

A : **Centre d'Excellence d'Afrique pour la Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) (le "Maître d'Ouvrage")**

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **OUATTARA SIAKA** En tant que : **Gérant**

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ :

Signature :

En date du :

EUS
Ouattara Siaka
Cot: 09 51 49 88 / 06 11 78 27

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.